



Cambrai, le 8 août 2025

Madame Clara CHAPPAZ
Ministre chargée de l'intelligence artificielle
et du numérique
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75 572 PARIS CEDEX 12

Alexandre BASQUIN

SÉNATEUR
DU NORD

Membre de la Commission
de l'aménagement du
territoire et du
développement durable

Membre du groupe
d'études « Numérique »

a.basquin@senat.fr

<https://alexandrebasquin.fr>

Permanence parlementaire :
7, rue des Cordiers
59400 CAMBRAI
Tel : 03.27.83.08.21.

Sénat :
15, rue de Vaugirard
75006 PARIS

Madame la Ministre,

Dernièrement encore, un article du journal *Libération* révélait que les données de santé des citoyens français, en particulier celles hébergées et stockées sur des serveurs situés aux États-Unis par la plateforme Health Data Hub, actuellement gérée par la société Microsoft, pourraient être accessibles à l'administration américaine, sur simple demande légale.

Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'aucune garantie n'a été donnée, ni par Microsoft ni par le gouvernement français, sur le fait que ces données ne seront jamais transmises à des autorités étrangères sans l'accord préalable de l'État français.

Dans le cadre de la commission d'enquête sénatoriale sur la commande publique, le directeur des affaires publiques de Microsoft France a affirmé qu'il ne pouvait pas garantir le fait que ces données ne puissent être transmises aux autorités américaines.

Les informations de santé doivent par principe relever exclusivement de la compétence des autorités françaises. Pourtant, nous assistons, une nouvelle fois, à une menace directe concernant la souveraineté des données personnelles des Françaises et des Français et à un risque d'ingérence étrangère.

En dépit de ces alertes et des nombreuses critiques émises, le projet Health Data Hub semble se maintenir dans cette configuration.

Au-delà des données de santé, les exemples se multiplient concernant les fuites des données numériques personnelles et ce, dans de multiples domaines.

À l'évidence notre vie privée ne l'est plus !

De nombreux médias en ont déjà largement fait écho et de nombreuses associations interpellent régulièrement les pouvoirs publics sur ce sujet d'importance.



- 2 -

Il est de plus en plus insoutenable que les « Big Tech », comme ils sont généralement appelés, puissent capter autant de données sans aucune résistance.

Les outils de régulation européens que sont le Digital Services Act et le Digital Markets Act apparaissent bien « faibles » face aux enjeux liés aux données numériques.

Tout cela, sans compter le développement des « data brokers », ces sociétés de courtage en données numériques qui capitalisent sur nos données en ligne.

Ce monde numérique prédateur devient de plus en plus insupportable !

J'ai d'ailleurs déposé une proposition de loi tendant à l'interdiction du courtage de données numériques des personnes morales et physiques présentes sur le territoire français.

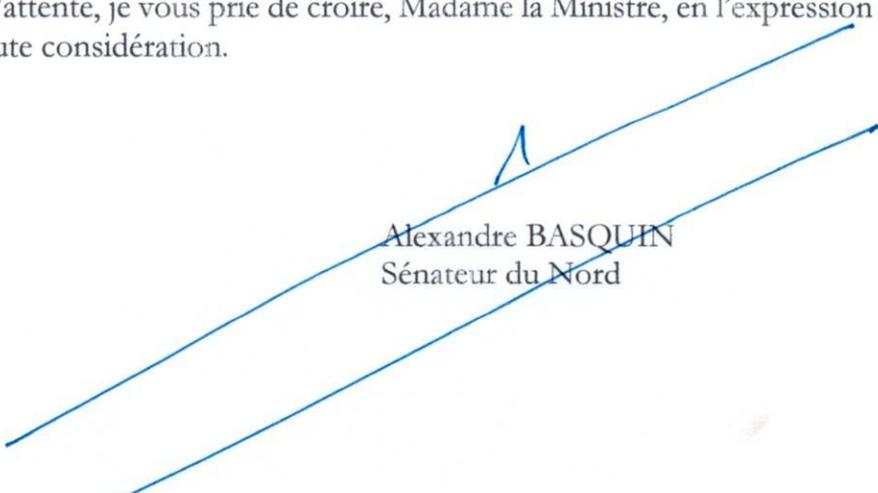
De votre côté, vous avez exprimé à plusieurs reprises votre attachement à la souveraineté numérique. Mais pour autant, cela ne reste que des mots. Pour preuve, le Ministère de l'Education Nationale a renouvelé ses licences Microsoft. En cette période où les ingérences étrangères sont de plus en plus vives, cette décision est stupéfiante.

Ainsi, notre pays est placé dans une situation de dépendance et de soumission face aux géants du numérique. Or, plus que jamais, il faut du courage politique et porter une réelle désescalade numérique.

Madame la Ministre, il est maintenant impératif que vous vous engagiez fermement à protéger les données numériques des Françaises et des Français.

C'est un impératif moral et politique.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Alexandre BASQUIN
Sénateur du Nord